



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 117352

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les propositions exprimées dans le rapport d'information consacré au droit de la nationalité en France. Soulignant la nécessité de valoriser le service civique, le rapporteur propose d'augmenter le nombre de missions financées dans le cadre dudit service. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Très attaché à la réussite du service civique issu de la loi n° 241-2010 du 10 mars 2010, le gouvernement a consacré les moyens nécessaires à son développement pour que 10 000 personnes volontaires en 2010 puis 15 000 en 2011 puissent être accueillis dans ce dispositif. Dans le contexte budgétaire actuel, une somme de près de 100 millions d'euros en 2011 manifeste significativement la place essentielle qu'occupe le service civique dans les politiques destinées à la jeunesse. Cette première étape dans la montée en charge du service civique est ambitieuse et sans commune mesure avec les dispositifs antérieurs qui concernaient 5 000 jeunes par an au maximum. Le Premier Ministre a annoncé pour 2012 une montée en charge accrue avec la mise en place de 5 000 missions supplémentaires, ce qui porte à 25 000 le nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis en mission de service civique cette année au lieu des 20 000 prévus initialement.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117352

Rubrique : Nationalité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9519

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1606